

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT



**PROFESSEURS
CONTRACTUELS**

STI pour le LP
Sciences et Techniques
Industrielles



Table des matières

INTRODUCTION.....	3
QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DIDACTIQUE...	4
QUELS ENSEIGNEMENTS POUR UN PROFESSEUR DE LA DISCIPLINE.....	6
QUELS REPÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION.....	8
QUELLES RESSOURCES.....	9
CONTACTS.....	10

INTRODUCTION

Le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise et ses métiers afin de faire acquérir des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. L'enseignement dispensé poursuit deux finalités, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

Le professeur de lycée professionnel forme les élèves scolarisés en certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat professionnel, brevet professionnel, BMA (brevet des métiers d'arts), BNMA (brevet national des métiers d'art), certificat de spécialisation, formation complémentaire d'initiative locale, à un métier ou une famille de métiers. Enseignant du second degré, il prend en charge plusieurs classes et plusieurs niveaux. Deux types d'enseignement sont dispensés en lycée professionnel : les matières générales et les matières professionnelles.

Le professeur de lycée professionnel assure 18 heures de cours hebdomadaires. Mais son travail ne se limite pas à la présence en classe. À cela s'ajoutent les missions liées au service d'enseignement : le temps de préparation des cours, la gestion du plateau technique et de ses équipements, la vie de l'établissement, les corrections des devoirs et le suivi des relations avec les parents d'élèves, les conseils de classe, les surveillances et les corrections d'examen, etc. Il a un lien important avec le monde professionnel et assure le suivi des élèves lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Il peut aussi assurer la mission de professeur principal et contribuer ainsi au suivi, à l'information et à la préparation de l'orientation des élèves d'une classe.

Placé sous l'autorité du chef d'établissement, l'enseignant doit connaître le règlement intérieur, s'y référer et en faire comprendre le sens aux élèves. De même, il connaît et fait respecter les règles générales de sécurité dans l'établissement et plus particulièrement au sein des plateaux techniques.

Sa responsabilité inclut l'obligation de surveillance de ses élèves (vérification de présences, respect des horaires de l'établissement, ...)

QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DIDACTIQUE ?

Professionnel des méthodes d'apprentissages et spécialiste de sa discipline, le professeur de lycée professionnel construit ses activités et ses apports théoriques, dans le respect des référentiels d'activités professionnelles et de certification afin d'accompagner la progression des élèves et de la classe sur toute l'année scolaire en prenant en compte les divers profils des lycéens.

Les diplômes professionnels

Il existe plus de 600 diplômes professionnels gérés par l'Éducation nationale. Ils sont classés du niveau 3 au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles qui en comprend huit.



➤ [Panorama des différents diplômes professionnels](#)

Les diplômes professionnels délivrés par l'Éducation nationale ont valeur nationale et sont inscrits dans le [répertoire national des certifications professionnelles \(RNCP\)](#).

Réparties par niveaux, il existe environ :

Niveau 3 : emplois d'ouvriers et d'employés qualifiés

- 200 spécialités de [certificat d'aptitude professionnelle \(CAP\)](#)
- 30 spécialités de [certificats de spécialisation \(CS3\)](#)

Niveau 4 : emplois d'ouvriers, d'employés, de techniciens et d'artisans hautement qualifiés

- 100 spécialités de [baccalauréat professionnel](#)
- 60 spécialités de [brevet professionnel](#)
- 20 spécialités de [brevet des métiers d'art](#)
- 21 spécialités de [brevet national des métiers d'art](#)
- 30 spécialités de [certificats de spécialisation \(CS4\)](#)

Niveau 5 : emplois de techniciens supérieurs

- 120 spécialités de [brevet de technicien supérieur \(BTS\)](#)
- 30 spécialités de [diplômes des métiers d'art](#)

Architecture des diplômes professionnels

Les diplômes professionnels de l'Éducation nationale décrivent les compétences professionnelles et générales, ainsi que les savoirs et connaissances qui leur sont associés. Ils respectent une même architecture comprenant :

Le référentiel des activités professionnelles

Le référentiel des activités professionnelles (RAP) constitue la base du diplôme professionnel. Il décrit les activités et les tâches exercées par le titulaire du diplôme, précise leurs conditions de réalisation et les résultats attendus dans les milieux professionnels où elles s'exercent.

Le référentiel de compétences

À partir de l'analyse des activités professionnelles, le référentiel de compétences décrit les compétences professionnelles et leurs savoirs associés que le candidat doit maîtriser en fin de cursus pour se voir délivrer le diplôme. Pour chaque compétence, il précise les performances attendues ainsi que les données ou les conditions de réalisation nécessaires à leur mise en œuvre.

Le référentiel de certification

En complément des référentiels d'activités et de compétences, le référentiel d'évaluation définit les critères et les modalités d'évaluation des compétences générales et professionnelles visées.

Les blocs de compétences

Les compétences et connaissances professionnelles et générales associées sont regroupées au sein des diplômes professionnels en blocs de compétences ; chaque bloc de compétences correspond à une unité certificative du diplôme. Depuis 2016, les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du certificat de spécialisation, du brevet des métiers d'art, du brevet national des métiers d'art ou du brevet technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience se voient délivrer des attestations reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences lorsqu'ils valident les unités correspondantes sans obtenir la totalité d'un diplôme.

À compter de la session d'examen 2020, les scolaires et les apprentis qui échouent à l'examen de l'un de ces diplômes (à l'exception du BTS) mais qui obtiennent une note égale ou supérieur à 10 à une ou plusieurs unités se voient délivrer une attestation ou plusieurs attestations reconnaissant l'acquisition d'un bloc de compétences.

QUELS ENSEIGNEMENTS POUR UN PROFESSEUR DE LA DISCIPLINE ?

De la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) à la réforme des lycées professionnels:

Depuis 2018, la voie professionnelle a connu une transformation profonde visant à améliorer la réussite des élèves, leur insertion professionnelle et leur poursuite d'études.

1. La Transformation de la Voie Professionnelle (2018-2022)

La TVP a principalement porté sur les pratiques pédagogiques et l'organisation des parcours.

Les principales évolutions ont été :

- **Création des familles de métiers** en seconde professionnelle, permettant une orientation plus progressive avant le choix d'une spécialité de baccalauréat professionnel.

- **Mise en place de la co-intervention**, associant enseignants de matières générales et professionnelles autour de situations concrètes de travail.

- **Introduction du chef-d'œuvre** en CAP et bac professionnel (renommé « projet » à partir de 2020) , projet pluridisciplinaire valorisant les compétences professionnelles et transversales.

- **Renforcement de l'accompagnement personnalisé**, de la consolidation des savoirs fondamentaux et de l'aide à l'orientation.

- **Individualisation des parcours**, avec notamment des CAP pouvant être préparés en 1, 2 ou 3 ans selon les profils.

Cette première phase a marqué le passage d'une logique centrée sur les diplômes à une logique davantage centrée sur les parcours et les compétences.

2. La réforme des lycées professionnels (depuis 2023)

Annoncée en 2023, cette réforme prolonge la TVP en renforçant le lien entre les établissements et le monde économique. Elle poursuit trois objectifs : lutter contre le décrochage, améliorer les poursuites d'études et favoriser l'insertion professionnelle.

Parmi les principales mesures :

- **Gratification des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)** pour tous les lycéens professionnels.

- **Création d'un Bureau des entreprises** dans chaque lycée professionnel afin de développer les partenariats, faciliter la recherche de stages et améliorer l'insertion des élèves.

- **Nouvelle organisation de la terminale professionnelle**, avec un parcours davantage orienté vers l'emploi ou vers la poursuite d'études, notamment en BTS.

- **Renforcement du soutien en français et mathématiques**, notamment pour les élèves les plus fragiles.

- **Adaptation plus rapide de la carte des formations** aux besoins économiques des territoires et aux métiers d'avenir.

- **Développement de formations de spécialisation post-baccalauréat**, pour améliorer l'employabilité des diplômés.

3. Une rénovation de l'offre de diplômes

Depuis 2026, la voie professionnelle intègre également une évolution importante dans le champ des métiers d'art avec la création du **Brevet national des métiers d'art (BNMA)**. Ce nouveau diplôme de niveau 4, préparé en trois ans après la troisième, remplace progressivement les anciens Brevets des métiers d'art (BMA). À terme, il couvrira 21 spécialités des métiers d'art.

QUELS REPÈRES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION ?

Les élèves entrant en seconde générale, technologique ou professionnelle passent en début d'année des tests de positionnement en français et en mathématiques. Ils permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles.



[Tests de positionnement – classe de seconde](#)

- **Les Modalités de Certification**

Le règlement d'examen présent dans chaque référentiel de certification recense sous forme de tableau synthétique les unités de certification, leur coefficient et leurs modes d'évaluation selon le statut des candidats.

Les unités sont évaluées par [contrôle en cours de formation \(CCF\)](#) et par contrôle ponctuel terminal.

QUELLES RESSOURCES?

A- GÉNÉRALISTES



Eduscol

➤ <https://eduscol.education.fr/pid39080/lycee-professionnel.html>

Réforme des lycées professionnels

➤ <https://eduscol.education.gouv.fr/5631/reforme-des-lycees-professionnels>

Devenir enseignants <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

➤ 3ème Prépa-Métiers <https://eduscol.education.fr/cid57362/la-3e-prepa-pro.html>

➤ [Grilles horaires des CAP](#)

➤ [Grilles horaires du baccalauréat professionnel](#)

B- RESSOURCES EN STI

- **Eduscol STI**

<https://eduscol.education.fr/sti/>

Ce site est le portail national de ressources STI (tous domaines et tous niveaux). Recherche possible par mot clé, domaines, formations...

- **Ressources disciplinaires académiques**

Certaines académies et pour certaines filières mettent à disposition, via des sites dédiés, des ressources disciplinaires.

Voie professionnelle Grenoble: <https://voie-pro.web.ac-grenoble.fr/>

Ces ressources sont généralement accessibles dans les mots clés ou menus sous l'intitulé " sites pédagogiques", "ressources pédagogiques", «ressources enseignants», «ressources disciplinaires en LP"...

Cette recherche peut également se faire directement sur des moteurs de recherche en y incluant le nom du diplôme (ex : ressources pédagogiques bac pro xxx)

- **Ressources des branches professionnelles**

Certaines branches professionnelles mettent à disposition des documents ou des ressources (ex : l'ANFA pour l'automobile avec son site educauto.org)

CONTACTS

A- RÉPARTITION DES FILIÈRES STI

Nadège ANDREU nadege.andreu@ac-grenoble.fr	• Métiers du bois, • Métiers de la construction économie du bâtiment, • Métiers de la construction réalisation d'ouvrage du bâtiment, • SEGPA champ Habitat & champ Production Industrielle, • Métiers de la piscine.
Olivier BENOIT-JANNIN olivier.benoit-jannin@ac-grenoble.fr	• Métiers de l'électricité et de l'électronique, • Métiers des transports par remontées mécaniques, • Filière aéronautique, • Métiers du transport fluvial.
Nathalie BIZEL-BIZELLOT nathalie.bizel-bizellot@ac-grenoble.fr	• Métiers de l'impression, • Métiers de la mode, • Métiers de l'optique, • Métiers de l'eau, • Métiers du génie climatique, • Métiers de la chimie, • Métiers de l'explosif.
Christophe GOJON christophe.gojon@ac-grenoble.fr	• Métiers de la chaudronnerie, • Métiers de la métallerie, • Métiers du transport routier de marchandises et de voyageurs.
Hélène LINAS helene.linas@ac-grenoble.fr	• Métiers de la construction mécanique, • Métiers de l'usinage, du décolletage & de la microtechnique, • Métiers du pilotage de ligne de production, • Métiers du géomètre & de la finition du bâtiment, • Métiers des travaux publics, • SEGPA champ Habitat & champ Production Industrielle.
Pierre MOUTONS pierre-fra.moutons@ac-grenoble.fr	• Métiers de l'automobile et des matériels, • Métiers de la maintenance industrielle et ascensoriste, • Métiers du nucléaire, • Métiers de la carrosserie.

B- COORDONNÉES

ANDREU Nadège	06 16 68 17 23	nadege.andreu@ac-grenoble.fr
BENOIT-JANNIN Olivier	06 01 15 24 36	olivier.benoit-jannin@ac-grenoble.fr
BIZEL-BIZELLOT Nathalie	06 10 99 05 65	nathalie.bizel-bizellot@ac-grenoble.fr
GOJON Christophe	06 21 50 57 23	christophe.gojon@ac-grenoble.fr
LINAS Hélène	06 26 65 88 65	helene.linas@ac-grenoble.fr
MOUTONS Pierre	06 10 99 05 73	pierre-fra.moutons@ac-grenoble.fr